

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

DELIBERATION N° DEL054-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150629-DEL054-15-DE
Date de télétransmission : 15/07/2015
Date de réception préfecture : 15/07/2015

L'an deux mille quinze, le 29 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 juin 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 23/06/15)
M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 29/06/15)
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 26/06/15)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 29/06/15)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à P. BERTHOLLET en date du 29/06/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER

M. Daniel FINAZZO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Convention de coopération avec Unis-Cité Rhône-Alpes relative à la campagne de sensibilisation des habitants pour l'adoption d'éco-gestes (« Médiaterre : saison 2015-2016 »).

Rapporteur : Jacques FABBRO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

L'association Unis-Cité Rhône-Alpes a pour objet d'animer et de développer des programmes d'engagement de service civique, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois, et à temps plein, des projets utiles à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.

Par délibération n° DEL110-13 votée en séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2013, reconduite par la délibération n° DEL072-14 du Conseil Municipal du 16 juin 2014, un partenariat a été entrepris dans le cadre d'une convention entre Unis-Cité Rhône-Alpes et la commune de Gières afin de mener le projet nommé MEDIATERRE, qui a consisté à sensibiliser les habitants de Gières dans l'adoption d'éco-gestes, sur les deux précédentes saisons 2013-2014 et 2014-2015.

Un bilan de ces deux premières saisons de mise en place de l'opération a permis de constater la richesse de l'activité des bénévoles de MEDIATERRE. Ces derniers ont travaillé avec de nombreux partenaires : le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune de Gières, Gières Jeunesse, le service technique, le foyer l'Oiseau Bleu, le service culturel, la bibliothèque municipale, le centre aéré du Clos d'Espières, les bailleurs sociaux....

Leur participation aux manifestations culturelles et leur engagement au sein d'animations telles que celles réalisées sur le marché de détail (place de la République), les cafés aux pieds d'immeubles....ont été appréciés par tous les partenaires et les participants.

Aussi, il est proposé de relancer la démarche pour une saison supplémentaire (2015-2016).

Pour la réalisation de ce projet, l'association Unis-Cité Rhône-Alpes s'engage à mobiliser des équipes de six volontaires, d'octobre 2015 à juin 2016, les mardis et mercredis. Les autres jours, les jeunes ont des missions sur d'autres communes. L'association s'engage également à assurer leur formation et leur encadrement sur le territoire de la commune de Gières.

De son côté, la commune de Gières prend en charge le versement d'une subvention de 3 500 euros de participation au projet. Elle hébergera les volontaires gratuitement dans un local communal.

Les modalités de coopération sont précisées dans la convention relative à ce projet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer cette convention et tout autre document se référant à ce projet,
- d'inscrire les dépenses nécessaires au budget.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 4 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 juin 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI